

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 25 AVRIL 2025

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : NEBOUT Franck à DÉNOUE Joël, MOUSNIER Marlène à Jean-Michel CHABOT, BOULLAULT Angèle à VERGNION Philippe et BOIBELET AVRIL Elsa à COUSSEAU Stéphanie

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

N° 2025-04-12

REPARTITION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Rapporteur : Stéphanie COUSSEAU, adjointe chargée des associations

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame COUSSEAU qui rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2025, des crédits ont été votés, sous forme d'enveloppes pour les participations aux EPCI et pour les subventions communales à accorder.

Elle ajoute qu'il convient maintenant de procéder à leur répartition.

Elle souligne qu'en ce qui concerne les participations aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), il s'agit de contributions obligatoires.

Elle propose de les répartir comme suit :

Compte 65561 : **SILFA : 3 000 €** **SDEG : 3 000 €**
Compte 65588 : **ATD 16 : 4 000 €**

Concernant les subventions communales, compte 65748, après étude des dossiers de demandes par la commission « Associations Sport », et en réunion maire/adjoints, Madame COUSSEAU présente au Conseil les attributions de subventions communales proposées.

Il est précisé que chaque membre du conseil quitte la séance au moment de la discussion relative à une association dont il ou elle est membre.

Il est ensuite demandé à l'assemblée de se prononcer sur le tableau final suivant :

<u>Associations et participations</u>	<u>Subvention 2025</u>
Association des Maires de la Charente	631 €
Participation transports scolaires (30 €/enfant)	600 €
Participation voyage scolaire (collège 20 %)	400 €
Coopérative scolaire Jurignac (600 €/classe)	2 400 €
Coopérative scolaire Péreuil (600 €/classe)	1 200 €
Association Team GJM	50 €
Association Les Roues Ailées	300 €
Foyer Rural Mainfonds Aubeville	2 200 €
Mainfonds Esprit Traditions	400 €
APE Jurignac/Péreuil	1 200 €
Comité des Fêtes de Val des Vignes	1 500 €
Comité des Fêtes de Val des Vignes	Subvention exceptionnelle 602 €
Pour la sécurité de Tous	10 €
Association Coteaux Fleuris (Section Mémoire de nos villages)	500 €
Amicale des donneurs de sang	500 €
FNCR	140 €
ATLEB	1 200 €
MFR SUD CHARENTE (50 €/enfant)	200 €
MOSC	50 €
Institut Richemont	50 €
Compagnie LINHA	100 €
Amicale des propriétaires et chasseurs Jurignac	500 €
E SPACE AERO	400 €
RESTE EN RESERVE	9 867 €
TOTAL	25 000 €

Vote : **Pour : 17** **Contre : 0** **Abstention(s) : 0**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 29 avril 2025,

*Le secrétaire de séance,
Loïc BEULZ*

*Le Maire,
Guy DECELLE*




Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ... **23 MAI 2025**
et transmission en Préfecture du ... **23 MAI 2025**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr